

## **Chapitre - Les Politiques d'Ajustement Structurel (1983-1993)**

Un programme d'ajustement structurel est un programme de réformes économiques que le Fonds monétaire international (FMI) ou la Banque mondiale mettent en place pour permettre aux pays touchés par de grandes difficultés économiques de sortir de leur crise économique.

Il s'agit d'un ensemble de dispositifs dont certains agissent sur la conjoncture et d'autres sur les structures et qui résultent d'une négociation entre un pays endetté et le Fonds monétaire international (FMI) pour modifier le fonctionnement économique du pays (le FMI conditionnant son aide à la mise en place de réformes de caractère libéral qu'il considère pérennes, comme la marchandisation des biens communs, la dérégulation de l'économie et l'ouverture au libre marché mondial). Ces crédits sont dénommés entre autres prêts d'ajustement structurel ou des prêts d'ajustement sectoriel (Structural adjustment loans ou sectoral adjustment loans).

### **I - Les politiques d'ajustement structurel au Maroc (1983-1993)**

- Programme d'ajustement structurel : priorité aux équilibres macro-financiers
- Les impasses du PAS : où l'ajustement n'induit pas la croissance
- Recul relatif des indicateurs sociaux

Avec le gonflement de la dette extérieure et la pression des institutions internationales et des créanciers internationaux, le Maroc s'est lancé, à partir de 1980, dans un programme de libéralisation et d'ouverture à l'économie mondiale. Cette ouverture s'est manifestée par l'adoption du programme d'Ajustement structurel à partir de 1983, et s'est poursuivie par l'inclusion au GATT (Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce) en 1987 (devenu l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) après la conférence de Marrakech en 1994).

A la fin du XXe siècle, le Maroc s'est engagé dans un nouveau contexte d'ouverture, notamment avec la conclusion d'un certain nombre d'accords d'association avec ses principaux partenaires, en premier avec l'UE (Union Européenne) en 1996 donnant naissance d'une Zone de libre-échange à l'horizon 2010, puis avec les USA en 2004.

### **A - la situation économique du Maroc pré-PAS.**

Au début de la décennie quatre-vingt, le Maroc s'est trouvé confronté à une situation économique difficile et à des pressions financières aiguës. Durant la période 1981-1983, le taux de croissance du PIB en terme réel n'a pas dépassé de 2% et le taux d'inflation s'est situé aux alentours de 10% sur le plan budgétaire, l'épargne publique

était négative pour l'équivalent d'environ 2% du PIB, et le déficit du trésor a atteint 12% du PIB.

Au niveau des comptes extérieurs, le compte courant de la balance des paiements a accusé un déficit de l'ordre de 12% du PIB avec une accumulation d'importants arriérés extérieurs. De même les réserves de change ont connu une chute sans précédent, couvrant à peine quelques jours sensiblement détérioré, si bien que l'encours a dépassé les 10% du PIB, et le ratio du service de la dette s'est élevé à l'équivalent de 50% des recettes en devise. Cette situation a des facteurs à la fois endogènes et exogènes. Sur le plan interne, le boom phosphaté déclencher par le triplement des prix réel du phosphate de 1973 à 1974, a eu un impact considérable sur les finances publiques et les structures internes du prix et de production.

En effet le Maroc dont 85% de la production est vendu à l'étranger a généré d'importantes ressources en devises qui l'ont engagé dans un programme de dépenses très ambitieux, il s'agit d'investissement public en infrastructures, dans l'irrigation et dans l'industrie. En terme réel le volume d'investissement a été pondéré par (3,4) de 1974 à 1977, ce qui a entraîné le doublement du taux de l'investissement au niveau national. En terme nominal les investissements publics ont été pondérés par (8,6) entre 1973 et 1977, avant de chuter de 36% en 1978 pour cause de première tentative de stabilisation (à noter que la hausse du prix du phosphate n'a duré que deux ans et que dès 1976 le prix a chuté de 47%).

L'Etat a en outre accordé une hausse de 26% des salaires des fonctionnaires ainsi que leur effectif. De même elle a accordé, dès 1974, des subventions très importantes aux produits alimentaires courants, (de telle sorte que ces subventions ont atteint 24% des dépenses de fonctionnement). Le boom phosphaté a par ailleurs favorisé une surélévation du taux de change, cet effet additionné aux effets cités au dessus sont les critères de ce qu'on appelle le processus de croissance déséquilibrée.

L'économie marocaine a aussi été gravement secouée par un cycle de sécheresse qui a atteint une ampleur sans précédent dès 1981. Au surplus, le Maroc se devait de se doter des moyens nécessaires pour assurer son intégrité territoriale. Par ailleurs, au niveau de la conjoncture internationale, cette période a été caractérisée par la flambée des prix de l'énergie notamment depuis 1979. Elle est également marquée par de nouveaux records en matière des taux d'intérêts qui ont considérablement....

D'un autre côté, le dollar, principale devise de la facturation des importations et du paiement du service de la dette a enregistré une forte appréciation à partir de 1980.

Le pays a cependant, faute de pouvoir mobiliser des ressources internes suffisantes a continué à faire massivement appel aux concours extérieurs pour couvrir son déficit en ressources , ce qui lui a permis certes de maintenir un relatif effort d'investissement, mais au prix de l'augmentation du niveau de son endettement extérieur cette conjugaison de facteurs internes et externes a fait que le Maroc s'est trouvée dans l'impossibilité de faire face normalement aux obligations de sa dette auprès des créanciers membres du club de paris, des banques commerciales et d'autres bailleurs de fonds.

On peut donc conclure, avant le PAS, la situation financière et économique au Maroc était marquée par:

- Une croissance faible avec des taux d'inflations élevés
- Des dérapages au niveau des comptes financiers internes et externes.
- Un endettement extérieur excessif et l'entrée dans le cycle de rééchelonnement.
- Un niveau presque nul des avoirs extérieurs.

### **A - L'adoption du PAS**

Dès 1983, le Maroc dans ces conditions et avec la pression des institutions internationales et des différents créanciers, s'est engagé de poursuivre le programme d'ajustement structurel (PAS) qui vise à la fois la stabilisation de l'économie, la réduction du déficit de la balance des paiements ainsi que la restructuration de l'appareil productif en permettant une meilleure allocation des ressources.

L'adoption de ce programme devrait :

Rétablir les équilibres aussi bien économiques que financiers, intérieurs qu'extérieurs  
Une politique d'ouverture progressive de l'économie marocaine sur l'extérieur et offrir de nouvelles opportunités aussi bien en matière d'échanges commerciaux qu'en matière d'investissements et d'attrait de capitaux étrangers.

« En effet, le PAS est l'enfant de la crise de l'endettement qui s'est manifestée de manière cruciale au début de la décennie quatre-vingt entre les pays endettés (en général ceux du Sud comme le Maroc) et les pays endetteurs qui détiennent les leviers de commande de fonds monétaire international (FMI) et la banque mondiale (BM) en particulier pour amener les pays débiteurs à honorer les engagements, quoiqu'il en coûte à ces derniers, économiquement, politiquement et socialement »

Le Maroc a procédé au rééchelonnement de sa dette extérieur en six accords auprès du Club de Paris (1983 puis 1985, 1987, 1988,1990 et finalement en décembre 1992),

Le processus de rééchelonnement avait nui à la solvabilité du Maroc vis à vis de ses créanciers, en ce sens que sa signature sur le marché des capitaux s'était altérée, mais le pays s'est engagé dès 1993 à ne pas demander de nouvel accord visant par-là à rétablir sa crédibilité et la confiance des milieux financiers internationaux.

## **II - Politique budgétaire et politique d'ajustement structurel**

Les principaux objectifs à atteindre par la politique budgétaire lors du PAS :

- Le blocage des salaires des fonctionnaires,
- La croissance ralentie des effectifs de la fonction publique,
- La réduction des subventions aux produits alimentaires
- La réduction des dépenses d'investissement.